

QUELLE PLACE POUR LE SIAM DANS L'ASIE COLONIALE ? UNE ÉTUDE AU REGARD DES RELATIONS FRANCO-SIAMOISES, 1893-1941

Dominique Guillemin

BDIC | *Matériaux pour l'histoire de notre temps*

2007/4 - N° 88
pages 35 à 43

ISSN 0769-3206

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2007-4-page-35.htm>

Pour citer cet article :

Guillemin Dominique, « Quelle place pour le Siam dans l'Asie coloniale ? Une étude au regard des relations franco-siamoises, 1893-1941 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2007/4 N° 88, p. 35-43.

Distribution électronique Cairn.info pour BDIC.

© BDIC. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Quelle place pour le Siam dans l'Asie coloniale ?

Dominique GUILLEMIN

Une étude au regard des relations franco-siamoises, 1893-1941

Jamais soumis à la tutelle coloniale, le Siam n'en a pas moins subi la pression, en particulier du côté de l'Indochine française, ce qui contribue à lui donner sa posture d'État national. Sa situation accompagnera alors l'évolution des rapports de force internationaux et régionaux, au point de rencontrer finalement, l'ordre colonial déclinant, l'alliance japonaise. La période 1893-1940 est ainsi encadrée par deux conflits franco-siamois de faible ampleur, mais dont l'importance illustre la dissymétrie des rapports entre ces deux pays : négligeables vus de France, ils revêtent une importance toute particulière pour la Thaïlande. Tant pour la définition d'une identité thaïe¹, que pour son insertion dans le concert international. Au-delà d'une histoire diplomatique bilatérale, les relations franco-siamoises s'avèrent pertinentes pour tenter de comprendre les choix qui s'offrent au Siam dans l'espace asiatique en mutation rapide de cette époque.

Le Siam et la France : de vieilles connaissances

Les relations du Siam et de la France, quoique longtemps interrompues, sont anciennes, pour avoir débuté avec l'arrivée des premiers missionnaires en 1662. Les royaumes du Siam et de France se soutenaient contre l'agressivité commerciale des Provinces-Unies. Ces relations progressèrent au rythme lent des échanges de

l'époque, jusqu'aux ambassades de 1685 qui marquèrent les esprits. L'ambassade siamoise fut reçue à Versailles, qui envoya l'année suivante à Ayuthaya l'abbé de Choisy et le chef d'une petite escadre, le comte de Forbin. Celui-ci, nommé amiral de la flotte siamoise, fit fortifier l'embouchure de la Menam. Il illustra le rôle de la marine dans cette diplomatie au bout du monde. Le site par lui fortifié, porte d'entrée du Siam en aval de la capitale Ayuthaya, allait devenir Bangkok.

L'éloignement et les événements firent que ce premier contact resta stérile. Une révolution chassa le roi du Siam en 1689 et la garnison française se replia sur l'Inde. Il resta le souvenir de l'ambassade reçue dans la galerie des glaces et la mode du Siam dans la vingtaine d'ouvrages qui lui furent consacrés ces années-là. Comme la Perse ou la Chine il devint une figure de l'exotisme.

Ce premier contact, effectué dans le cadre de l'expansion mercantiliste du XVII^e siècle, s'accommodait bien de la présence d'enclaves ne remettant pas nécessairement en cause la souveraineté des États. Il n'en fut plus de même au XIX^e siècle, quand les relations furent renouées. La conquête territoriale en profondeur caractérise la « course au clocher ». Si l'expansion française en Asie n'a pas réellement menacé son indépendance, elle bouscula le regard porté par le Siam sur le monde et sur lui-même.

En Cochinchine depuis 1856, la France établit son protectorat sur le Cambodge en 1867, puis s'ouvrit la voie du Mékong jusqu'au Laos avec l'expédition Pavie. La colonisation française décidait de conflits déjà existants plus peut-être qu'elle n'en inventait de nouveaux. Sa présence en Cochinchine se fit d'abord contre l'empire d'Annam. La mise sous protectorat du Cambodge,

DOMINIQUE GUILLEMIN, professeur certifié d'histoire-géographie, doctorant en histoire des relations internationales à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne (Institut Pierre Renouvin).

1. Le Siam (Prathet Syamen) fut renommé Thaïlande (Prathet Thai) sous le gouvernement de Luang Phibul en 1939. Notons cependant que les noms de Muang Thai (pays thaï) et Muang Sayâm (pays des siamois) étaient en usage à l'époque moderne, ce dernier consacré par les voisins des Thaïs. On usera du terme Siam avant 1939, et du terme Thaïlande après 1939.

objet séculaire des ambitions de ses voisins annamites et siamois, permit à ce dernier de se reconstituer. Au Laos, où les Siamois se partageaient avec l'Empire d'Annam l'influence la rive gauche du Mékong, l'explorateur Pavie, devenu vice-consul français dans le royaume de Luang Prabang, réussit à y substituer celle de la France.

La confrontation tourna donc autour de la question des droits souverains sur les rives du Mékong. Les intérêts français dans la région étaient fort peu économiques, l'idée d'un accès au commerce chinois par le Mékong ayant été abandonnée après l'exploration du fleuve par Francis Garnier en 1866-1868. La France se tourna vers une autre route, celle du fleuve Rouge au nord du Tonkin. Très pauvre, le Laos ne pouvait en lui-même représenter un enjeu économique. Par contre, le protectorat français lui redonnait un territoire.

La situation au Cambodge pouvait remettre en cause la sécurité de la Cochinchine. Le souvenir de son expulsion d'Inde par les Anglais exacerbait les volontés françaises de préserver ce nouveau « débouché ». Un argument fut que la possession de tout le cours du Mékong donnerait une cohésion à des possessions françaises hétérogènes. Peu crédible à cause des difficultés de navigation sur le fleuve, il fut pourtant utilisé *a posteriori*, une fois l'Indochine constituée. Enfin, les considérations de gloire dynastique (Napoléon III), puis gouvernementale (Ferry), l'identification aux progrès du catholicisme dont la France s'était faite la protectrice sont d'autres facteurs récurrents. La gloire est-elle bien la caractéristique première de l'impérialisme colonial français ?

Le Siam se redéfinit et s'insère dans le cadre de l'Asie coloniale

La présence française dans la péninsule indochinoise bouscula les logiques à l'œuvre. Royaume ancien, creuset de la culture thaïe, le Siam n'a rien de l'espace « vide », offert à la conquête. C'est lui, au contraire, qui rayonnait dans la péninsule indochinoise. Au début du XIX^e siècle, il sort d'une période de troubles et d'invasions qui s'acheva avec la reprise en main de l'État par la dynastie Chakri (1782). Depuis le bassin de la Menam qui en est le berceau, le pays des Thaïs étend son autorité sur une ceinture d'États vassaux dont le statut juridique semblable dissimule la diversité. Au sud, les sultanats de Malaisie sont de petits États vassaux sur lesquels le Siam exerce sa suzeraineté. Au nord, les Shans et les Laos, au peuplement moins dense, sont vus comme des Thaïs des hautes régions (« grands

thaïs » et « petits thaïs » respectivement). Ils ont en commun de descendre des peuples thaïs qui migrèrent depuis la Chine vers le sud de la péninsule. Jugés « provinciaux » (ils mangent du riz glutineux à la place du riz à long grain des plaines), ils sont destinés à l'assimilation depuis leur dernière révolte en 1779. Le premier édifice bâti par Rama I fut une chapelle destinée à contenir un fameux Bouddha d'émeraude pris à Vientiane lors de cette campagne. Il devint un symbole populaire de l'indépendance et de la prospérité de la nation siamoise ; pourrait-on ajouter de l'unité des peuples thaïs ? Car la politique d'assimilation des populations du Nord est menée parallèlement au renforcement de l'autorité royale et de son administration. Enfin, à l'est, le royaume du Cambodge était son arène habituelle avec l'empire d'Annam, le grand rival du Siam dans la péninsule. Les rois cambodgiens tentaient de se maintenir par une stratégie d'équilibre entre les deux, sans toujours y réussir. En 1795, Bangkok proclamait les droits de sa souveraineté sur les provinces de Siemreap et Battambang à l'occasion de l'aide qu'elle apportait à la restauration monarchique de la dynastie cambodgienne. En 1815 encore, Bangkok conquérait le nord-ouest du Cambodge quand le sud-est, autour de Phnom-Phen, passait sous influence de l'Annam. Mais, à la différence de ce dernier, qui occupa effectivement le Cambodge, les Siamois se contentèrent d'une possession indirecte, déclenchant des raids de pillage réguliers mais sans établir leur souveraineté sur place. Le Cambodge leur servait de zone tampon avec l'Annam. Il fut même l'objet d'un traité de co-suzeraineté signé en 1847 entre ses deux voisins hégémoniques. État vassal, glacis protecteur, espace d'influence et de conquête, l'espace cambodgien peut se prêter à toutes les fonctions vu de Bangkok, sauf celle d'espace hostile : sa proximité d'avec le cœur de la nation thaï le désignerait comme une menace à neutraliser, mais pas nécessairement à conquérir. Des prétentions siamoises plus sérieuses sur le Cambodge apparaissent bien parfois, par exemple par la revendication sur la zone des temples d'Angkor, ancien lieu de puissance de la péninsule. Ce thème fut utilisé contre la présence de la France, au grand dam des cambodgiens, mais sans donner lieu à une réelle politique impérialiste, hors de proportion avec les moyens dont disposait le Siam.

L'espace frontalier du Siam est ainsi structuré :

- la frontière de la péninsule malaise, étroite, « neutralisée » (sans enjeux politiques importants), mais « ouverte » une fois la voie ferrée Bangkok-Singapour construite ;
- les terres du nord, véritable espace de réserve ou front de colonisation, destiné à l'assimilation à la nation thaï ;

- le Cambodge, territoire qui donne la mesure de la puissance du royaume du Siam ; soumis à son influence en période d'apogée, neutralisé dans les périodes d'équilibre, sous contrôle hostile dans les périodes de menace.

Cette géographie révèle aussi les multiples aspects de son identité politique qui vont contribuer à structurer ses relations extérieures au moins jusqu'en 1940. Royaume asiatique, il est engagé dans des rapports de vassalité plus ou moins formels. Le tribut est chargé d'ambiguïté : est-il un signe d'allégeance ou d'alliance ? La signification diffère sur place ou à Bangkok. Pays des thaïs, il est engagé dans un processus de formation d'un État-nation ou, si l'on souhaite ménager l'identité laotienne, de colonisation de son hinterland. État souverain, il noue des relations avec d'autres États, de puissance à puissance.

La « guerre » de 1893, une rupture pour le Siam

La mise sous tutelle de l'Empire d'Annam par les traités de protectorat de 1883 et 1884 ayant fait de la France la garante de ses droits, celle-ci fit occuper les territoires contestés par les Siamois. Alors que les coups de mains se multipliaient de part et d'autre du Mékong, la situation se détériora brusquement en mai 1893 par l'enlèvement sur le fleuve d'un officier français. Le gouvernement français répliqua par l'envoi de deux avisos qui forcèrent les passes de la Menam, passant devant les digues édifiées deux cents ans plus tôt par le comte de Forbin, et placèrent le palais royal directement sous la menace de leurs canons. Un ultimatum fut suivi par la signature d'un traité, le 3 octobre 1893, par lequel le Siam renonçait à toutes prétentions sur les territoires de la rive gauche du Mékong. L'occupation par les Français de la ville de Chantaboun (frontière du Cambodge) servait de garantie à l'exécution du traité.

Le traité donna l'occasion à l'ironie anglaise de manifester son scepticisme sur la valeur de l'empire colonial français en constitution : « *Britain annexed aeras where she has interest to protect, whereas France annexed aeras where she wishes to have interest to protect*². »

Dans le but d'y établir son contrôle, la France définit le Laos comme étant le bassin du Mékong. Pour la France, c'était un conflit de très peu d'ampleur, même en comparaison d'autres campagnes coloniales, comme au Tonkin. Il s'agissait plutôt d'une application au sens propre de la politique de la canonnière. Mais pour le royaume de Siam, ce pouvait être une remise en cause de la conception même de son identité.

1893 s'intercale comme un élément de rupture spécifique, entre l'arrivée sur le trône du roi réformateur Chulalongkorn en 1868 et la révolution de 1932, qui met fin à la monarchie absolue à Bangkok — sans rompre, pour l'historiographie nationaliste³, la continuité historique de la Thaïlande : le mot « nation » apparaît, assumé il est vrai par la monarchie siamoise elle-même, alors que le discours nationaliste inspiré de l'histoire européenne intègre une certaine dimension anticolonialiste.

D'autres historiens thaïlandais se sont penchés sur le sens d'une possible rupture dès 1893. L'un d'entre eux, Thongchai Winichakul⁴, théorise l'émergence de la nation thaï à travers sa possession très concrète d'un territoire consubstantiel à elle-même. Ce n'est que lorsque les menaces sur ce territoire se précisèrent, qu'elle aurait pris conscience d'elle-même et aurait réaffirmé l'identité thaïe des territoires perdus ou menacés de l'être. La conception sacrale du territoire faisant place à celle, politique et géographique, des occidentaux. Cette conception géo-corporelle (« *geobody* », selon son expression) formerait l'instant de rupture propre au récit historique thaïlandais. En parlant des conséquences du conflit de 1893, Thongchai parle de « *cicatrices* » ; les princes aux abois devenant « *l'agonie de la nation, créant un sentiment commun parmi les thaïs à l'encontre des menaces étrangères* ». Le récit national est plus simple : la souveraineté siamoise sur les provinces tributaires ne faisait aucun doute ; la menace européenne obligea la Cour à redéfinir son emprise, sous la forme de réformes administratives. Cette vision dramatise la nécessité de défendre un territoire dont l'unité aurait déjà été faite, alors que cette unité était en cours de formation lorsque le moment de rupture survint.

Par contre, la crise de 1893 n'est pas nécessairement vue comme un drame : la menace française était l'occasion d'un bond en avant. C'eût été le rôle historique du roi Chulalongkorn (1868-1910) de procéder aux réformes devenues nécessaires.

Le Siam s'efforça donc de renforcer sa présence dans les terres du nord-est, au détriment des prérogatives des élites locales qui furent très peu engagées dans le processus de centralisation : aucun dirigeant laotien ne reçut de commission royale. Dans certains cas, le paiement des taxes se faisait directement, sans passer par les autorités locales, souvent accusées de corruption et punies par la justice royale siamoise. Le système des intendants siamois s'établit tout le long de la frontière avec les possessions françaises, balisant les limites de l'État moderne centralisé en construction.

Si la guerre de 1893 fut insignifiante en terme d'affrontement militaire, sa mémoire fut soigneusement conservée et sa signification amplifiée par

2. Hall, D.G.E. *A history of south-east Asia*, London, Macmillan, 1955.

3. Exemple : l'historien Luang Wichit Watthakan (1898-1962).

4. Voir Craig J. Reynold, « The plot of thai history: theory and practice » in Wijeyewardene, Gehanet E.C. Chapman, *Patterns and Illusions. Thai History and Thought*, Canberra, Research School of Pacific Studies, Australian National University, 1992.

les dirigeants thaïlandais jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les atlas thaïlandais gardèrent longtemps la trace des pertes territoriales, l'évolution des frontières récitant l'histoire des reculs de la « géographie corporelle » siamoise — alors même que les frontières ne purent être scientifiquement cartographiées qu'à l'issue du conflit de 1893, justement. Dans les années trente, des cartes siamoises portant la trace de ces « territoires irrédents » étaient diffusées dans les écoles et les casernes, parfois exposées publiquement, provoquant à chaque fois les protestations des représentants anglais et français.

Du statut d'État-tampon à l'émancipation internationale

Avec l'Afrique de l'ouest et le Nil, le Siam était l'une des trois régions dans le monde où les influences anglaises et françaises s'opposaient au risque d'un conflit. Le Mékong devint la frontière entre les zones siamoises et françaises, et le royaume de Luang Prabang ou les États Shans devinrent les zones conflictuelles entre les trois protagonistes. Les États Shans devinrent les véritables États tampons entre la France et l'Angleterre avec la signature de la convention de 1896 délimitant leur zone d'influence. La même convention interdisait aussi toute action contre l'indépendance du Siam. Était-ce une garantie pour autant ? Deux ans plus tard, Paris proposa d'avoir les mains libres dans le nord du Siam en échange de la même liberté pour les Britanniques en Malaisie siamoise. La plaine centrale aurait alors constitué une véritable région tampon entre les deux conquêtes. En 1902 d'ailleurs, la France occupa la rive gauche du Mékong, et, en 1904, Luang Prabang et les provinces de Siemreap/Battambang. Du côté de la Malaisie, les Britanniques obtiendront en 1909 une concession de souveraineté dans la région projetée du futur canal de Kra. La « protection » offerte au Siam en 1896 était donc toute relative, elle visait plutôt à s'entendre pour le futur, à l'exclusion de toutes autres puissances (l'Allemagne ?). Le rôle d'État-tampon est séduisant mais suppose aussi :

- que les dirigeants siamois (le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Devawongse) fussent assez adroits pour jouer une puissance contre l'autre — or, il semble que le Siam joua exclusivement l'Angleterre contre la France et s'en trouva parfois désappointé : en 1893, sa demande d'aide ne lui valut en retour qu'une déclaration de neutralité assortie d'un conseil de docilité envers la France ;

- que le Siam échappa à la colonisation grâce à ce rôle d'État-tampon. Or, le Siam fut pratique-

ment soumis à un régime indirect de la part des Britanniques. Pour l'historien thaïlandais Rajchagoll Chaivan⁵, c'était « *un cas de néocolonialisme à l'époque du colonialisme* ». Les Britanniques contrôlaient les finances et les services publics, jusqu'à la police de Bangkok. Et le traité franco-siamois de 1907 fut suivi d'un traité semblable avec les Britanniques en 1909.

Si la compétition franco-britannique ne fut jamais sciemment orchestrée par le Siam, qui se voit imposer le rythme des négociations, elle s'opère d'elle-même par les calculs auxquels se livrent ses deux voisins. Ainsi, pour la France, étendre son influence au Siam, c'est contester l'influence britannique prépondérante.

En 1904, la France et le Siam signèrent un traité attribuant à la France les avantages habituels des traités inégaux (immunité juridique, extraterritorialité, avantages douaniers). En 1907, un autre traité échangeait les provinces de Battambang, Siemréap et Sisophon en faveur du Cambodge, contre Dai Sai et Kratt, obtenus en 1904. Ce recadrage territorial, auquel échappait encore la question du Mékong, laissait espérer une détente entre les deux pays.

La Grande Guerre fut pour le Siam l'opportunité de recouvrer sa pleine souveraineté, puis de se faire admettre comme un partenaire fiable à une époque où la notion de sécurité collective s'incarnait dans la Société des nations.

La décision du Siam de rejoindre l'Entente mûrit en février 1917 sous l'influence du prince Devawongse, ministre des Affaires étrangères, qui considérait qu'il devait s'aligner sur la belligérance américaine en commençant par rompre les relations avec les puissances centrales. En avril, le débat reprit, Devawongse préférant l'attentisme et le prince Pitsanoulok argumentant pour la belligérance. Le roi s'y rangea, comprenant que la guerre serait vraisemblablement gagnée par les alliés. Il publia lui-même, sous le pseudonyme de Ramachitti des articles exposant les raisons morales de l'entrée en guerre. Le 22 juillet, le Siam déclara la guerre, sans pour autant que cette décision fut très populaire, les Allemands n'ayant jamais menacé le territoire siamois, à l'inverse des Français et des Anglais. Deux princes notamment, Boriphath et Dilok, éduqués en Allemagne, étaient germanophiles. Le Siam lui-même n'ayant pas d'intérêts directs en jeu, la justesse de sa belligérance fut débattue entre intellectuels. Un complot mené par des officiers pour remplacer le roi par le prince Boriphath fut même découvert, mais gardé sous le boisseau du secret.

En septembre 1917, il fut décidé d'expédier sur le front français un escadron d'aviation et un corps d'ambulanciers automobiles. Encadrés par

5. Rajchagoll Chaivan, *The rise and fall of the absolute thai monarchy*, White Lotus, 1994.

l'armée française, ils parvinrent au front juste à la fin des hostilités. Les troupes siamoises participèrent aux trois célébrations de la victoire à Paris, Londres et Bruxelles, et furent reçues triomphalement à leur retour. Elles comptaient 19 morts dans leurs rangs, aucun au combat.

On retiendra surtout l'alignement sur la position des États-Unis, comme de nombreux États neutres, et l'attrait pour la doctrine wilsonienne.

Encore peu expérimenté en matière de droit international, le gouvernement siamois faisait appel depuis 1902 à des experts américains pour le conseiller sur sa politique étrangère. Ainsi, Francis B. Sayre, diplômé de Harvard, était aussi le gendre de Wilson et participait du même esprit

idéaliste, favorable au multilatéralisme et au droit des peuples. Il conseilla Bangkok pour la révision des traités et la participation du royaume aux travaux de la SDN. Le Siam espérait que la création d'une communauté internationale légale accélérerait le retour à ses pleins droits juridiques et lui offrirait une garantie de sécurité face à ses grands voisins. Conscient que l'entretien d'une forte armée serait préjudiciable à son développement économique, il espère que l'exemple du désarmement viendra des grandes puissances, tout particulièrement de la France. Après tout, l'armée siamoise, qui n'était déjà pas puissante, se retrouve en effet complètement déclassée par les progrès de la Grande Guerre (sauf l'aviation, équipée

par la France). De son point de vue, cette obsolescence était déjà une forme de désarmement.

En 1919, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France s'étaient mis d'accord pour négocier et signer conjointement avec le Siam les nouveaux traités à l'occasion des négociations de paix. Désaccord entre les parties, ou incapacité des siamois à faire valoir leur point de vue dans des négociations générales ? On se rabattit sur les discussions bilatérales. Les États-Unis aboutirent à un résultat dès 1920, revenant sur leurs privilèges sans restrictions, confirmant ainsi une relation discrète mais privilégiée avec Bangkok. Les autres nations signèrent des traités les uns après les autres jusqu'en 1926. Mais pour les siamois, l'aisance des négociations américaines fit figure de référence à côté de laquelle les autres puissances ne pouvaient que s'aligner ou décevoir.

Côté siamois, la révision des traités signifiait la fin des traités inégaux, en particulier les concessions juridiques, sans revendications territoriales. Seul le statut du Mékong et les relations particulières à l'Indochine sont en discussion.

Côté français, la fin de la guerre était vue comme l'occasion de reprendre à zéro les relations avec Bangkok. Le député Ernest Outrey avait rédigé en 1918 un rapport sur l'état des relations franco-siamoises qui allait en ce sens⁶. La rancune siamoise et l'influence anglaise étaient contrebalancées par la volonté de collaborer avec l'Indochine. Et le souvenir de l'accueil du corps expéditionnaire en France faisait espérer l'oubli des disputes passées. Il s'agissait donc d'identifier les soutiens sur lesquels pouvait compter la France et de s'entendre sur des projets de coopération industriels, commerciaux et militaires. Ce plan d'action fut suivi, mais avec trop peu de détermination pour porter ses fruits.

Le dilemme fut de savoir s'il fallait négocier solidairement de l'Angleterre ou non. C'est d'ailleurs une question générale de la politique extérieure de la France d'après-guerre. L'Angleterre se montrant irréductible au départ sur le régime juridictionnel en vigueur, fallait-il la suivre au risque de perdre du crédit, ou pire même, de laisser la rancœur des Thaïs se tourner contre la France ? Au contraire, fallait-il saisir cette occasion, au risque de se laisser manœuvrer par les Siamois ? Ceux-ci avaient-ils d'ailleurs une réelle volonté de favoriser telle influence étrangère au détriment d'une autre, en faveur de la France en particulier ? On en doutait en Indochine, où l'on était peu enclin à vouloir amorcer de bonnes relations hypothétiques par de réelles concessions immédiates.

Le traité franco-siamois fut signé le 14 février 1925. Il organisait la disparition progressive des

juridictions d'exceptions à mesure que seront rédigés les codes siamois⁷, il remplace la clause de la nation favorisée par un traité de commerce.

La même année cependant, l'Angleterre et le Siam signèrent un traité plus libéral encore, diminuant la valeur des concessions faites au Siam par les autres nations.

L'échec des logiques de coopération dans l'entre-deux guerre

Le traité de 1926 aurait dû permettre d'apaiser les esprits. Pourtant il n'en fut rien. Du point de vue militaire, le thème de la menace siamoise avait toujours été entretenu par ceux qu'inquiétait la faiblesse patente de l'Indochine française. La France ne pouvait se consacrer à défendre l'Indochine, où les troupes coloniales n'étaient guère plus qu'une force de police. Mais de son côté, le Siam était aussi conscient de sa faiblesse militaire et, jusqu'en 1932, ne procéda à aucun achat militaire sérieux. L'armée était essentiellement un instrument de cohésion nationale qui inculquait instruction civique et patriotisme aux conscrits, comme l'école le faisait aux écoliers, où les organisations scouts à la jeunesse. Même ensuite, l'achat d'armes fut longtemps dicté par des raisons de sécurité intérieure — prévenir un coup d'État. Ce n'est qu'à partir de 1936-1937 qu'un réarmement sérieux commença. Côté français, on pardonnait d'autant mieux le patriotisme exigeant des siamois qu'on s'y reconnaissait — tout on ne manquant pas de relever les allusions à l'« Alsace-Lorraine » siamoise dans la presse de Bangkok (les provinces du Cambodge ou la rive gauche du Mékong). Ces thèmes du patriotisme thaï étaient utilisés de façon récurrente. Ils trouvèrent une agressivité nouvelle sous l'impulsion du colonel Phibul Songkhram qui développa un nationalisme siamois alliant volonté de modernisation et pan-thaïsme. Le changement de nom du Siam en Thaïlande peut d'ailleurs se comprendre ainsi : si les Siamois sont des Thaïs, tous les Thaïs ne sont pas encore Siamois. C'était autant un programme d'assimilation (de la communauté chinoise, par exemple) qu'un argument de politique extérieure. La monarchie s'était appliquée à créer un État-nation dans les frontières qu'on lui imposait *en même temps qu'on lui imposait la notion de frontière*. Quarante ans après, l'irréductibilité de Phibul Songkhram, ne revenait-il pas en quelque sorte à la conception géo-corporelle de la nation thaï ?

Ce retour au point de rupture de 1893 pourrait être aussi compris comme une revanche sur les promesses non tenues de la période qui s'ensuivit,

6. Ernest Outrey, ancien résident supérieur au Laos membre de la commission des Affaires extérieures coloniales, le 20 mars 1918.

7. Le président de la commission de Codification est justement un juriste français très estimé, M. Delestrée.

où dirigeants et partenaires du Siam se montrèrent incapables de garantir la sécurité et le développement du pays.

Contrastant entre les bonnes intentions des deux parties, le sentiment de malentendu permanent et de manque de résolution, de part et d'autre, qui entrava les rapports entre les deux voisins jusqu'à la guerre, trouve sa meilleure illustration dans les relations entre l'Indochine et le Siam. Celui-ci est demandeur de coopération avec la Colonie. En effet, malgré la longueur de ses côtes, le royaume de Siam est relativement isolé en Asie. Le golfe qui porte son nom est un cul-de-sac maritime, seule la ligne ferroviaire Bangkok-Singapour (1 924 kilomètres) relie la capitale du royaume aux grandes routes maritimes, mais elle ne dispose pas de liaison avec Rangoun. Côté Indochinois, les lignes ferroviaires s'avancent vers le Laos et le Cambodge... pour s'arrêter à 60 kilomètres de la frontière. Les tronçons n'ont jamais pu être achevés faute d'accord avec l'Indochine. Celle-ci craignait-elle qu'ils ne servent de voie de pénétration pour les Siamois ? Avec une seule liaison maritime hebdomadaire Bangkok-Saigon, les deux pays semblaient se tourner le dos. Un sentiment confirmé par l'insignifiance des échanges commerciaux : en 1926, l'Indochine représentait 3,6 % des exportations siamoises, les importations étaient insignifiantes. La similarité des deux économies ne favorisait pas les échanges.

Le traité commercial de 1926 ne changea rien à l'affaire. Les produits français qui pouvaient intéresser les Siamois ne provenaient pas d'Indochine. Les promesses de contrats (concessions forestières, escale des messageries maritimes, contrats industriels dans le domaine de l'aviation et des chemins de fer) ne furent pas tenues, le gouvernement siamois faisant à nouveau preuve de froideur. Au point qu'il donne l'impression d'accepter un protectorat britannique de fait pour éviter tout réveil de l'idée de partage du pays.

Restait la question du Mékong. La Convention siamo-indochinoise de 1926 prévoyait la démilitarisation réciproque sur une bande de 25 kilomètres et la reconnaissance de droits égaux pour le Siam sur le Mékong (à la limite du thalweg). Elle créa aussi une Haute Commission franco-siamoise du Mékong chargée du règlement des litiges. Elle fonctionna bien, mais ne traita que de discussions juridiques et administratives concernant surtout la lutte contre la circulation illégale : même en partenariat avec les deux riverains, le grand fleuve agissait plus en « limite étanche » qu'en « membrane poreuse ».

Les autorités coloniales étaient un véritable troisième partenaire dans les rapports franco-sia-

mois. Mais l'opinion qu'elles relayaient était peut-être trop encline à penser à la protection de ses monopoles plutôt qu'à les risquer dans une politique d'ouverture commerciale. Les revendications siamoises sur le Mékong, la menace exagérée de l'armée siamoise, leur volonté supposée de revanche, l'influence qu'ils pouvaient exercer sur les Laotiens, furent des sujets d'inquiétudes récurrents jusqu'en 1940. Dans les négociations avec le Siam, l'Indochine craignait visiblement un abandon des positions françaises par les diplomates du Quai d'Orsay, et faisait valoir ses thèses avec l'appui d'experts connaissant bien la question, comme le colonel Bernard, ancien président de la Commission de délimitation franco-siamoise⁸, qui fit longtemps œuvre de propagandiste contre la menace siamoise.

La recherche de la sécurité dans la montée des périls

Les événements qui se précipitèrent ensuite (récession économique, révolution de 1932, abdication de 1935), brouillèrent les cartes.

Si la sympathie du Siam allait spontanément à la Chine dans sa lutte anticoloniale, ce n'était pas sans inquiétudes quand à l'influence des deux révolutions chinoises, la nationaliste et la communiste, sur sa politique intérieure. Car il n'y avait pas beaucoup de familles siamoises qui n'eussent pas déjà un peu de sang chinois, et la diaspora dominait le commerce de Bangkok. Si l'assimilation des Chinois se faisait jusqu'alors sans difficultés, c'est parce que la soumission territoriale dominait les esprits et l'attachement national était encore inconnu jusqu'au contact avec l'Europe qui, avec l'extraterritorialité, lui imposa sa conception de la nation. Mais les Chinois gardaient maintenant un contact avec leur pays d'origine et ne s'assimilaient plus avec autant de facilité. Après que les quartiers chinois aient pavé aux couleurs du Guomindang après la prise de Shanghai, l'arrivée en 1929 de son représentant Tcheng Yen-Chang fut perçue comme un facteur de trouble. De fait, les factions politiques chinoises, compliquées des rivalités entre mafias, provoquèrent des assassinats. C'était la contamination que craignait le Siam, incapable de se passer des réseaux commerciaux chinois. La politique anti-chinoise de Phibul Songkhram (censure de la presse, fermeture d'écoles) marquait le refroidissement de sa relation avec la Chine à mesure qu'il s'alignait sur la politique japonaise, mais non sans garder des relations avec Tchang Kai Chek le plus tard possible (1940).

8. Col. Fernand Bernard, « Un nouveau traité franco-siamois », *Revue de Paris*, 31^{ème} année, 1924, n° 11.

Journal Jatiniyom, 21/03/1939.

Il illustre la mauvaise foi du voisin français qui s'effraie pour rien de la menace siamoise. Jatiniyom est l'organe des politiciens qui prônent une politique de réarmement, en particulier Phibul Songhram.

Le Japon était un partenaire apprécié par le Siam, ne serait-ce que par ses importations de riz, vitales pour l'équilibre de sa balance extérieure. La marine siamoise, très favorable à ce pays, y achetait ses unités les plus puissantes. Mais la proximité des deux pays n'était pas une complicité. La Thaïlande était incluse dans les plans d'expansion du Japon vers le sud, mais c'est à reculons que le Siam s'engagea à ses côtés. Pour Bangkok, le Japon était un possible partenaire parmi d'autres, sans qu'une véritable complicité ne les unisse. L'abstention siamoise lors du vote des sanctions contre le Japon à la SDN en 1933 fut reçue avec sympathie. Mais les échanges ne progressèrent qu'à partir de 1935, avec l'ascension des militaires au pouvoir. Malgré cela, il faut relativiser l'admiration siamoise pour le modèle japonais. Les Siamois envoyés au Japon faisaient état du peu de tact des Japonais dans leurs rapports du fort au faible. Rapidement, « *le Siam, vis-à-vis du Japon, s'est retrouvé dans la situation d'une jeune fille qui s'aperçoit tout à coup que l'amoureux plein d'attentions est en réalité animé d'intentions suspectes* », pour reprendre les mots du ministre d'Angleterre à Bangkok en 1936. En novembre 1939, une commission parlementaire

japonaise chargée de créer un climat de coopération se rendit à Bangkok. Les discussions pour la mise en valeur du pays (prospection de fer et de pétrole, importation de wolfram, de coton, de caoutchouc) furent bien accueillies ; une ligne aérienne régulière Tokyo-Bangkok fut créée à cette occasion, mais les discussions politiques ne donnèrent rien. Au discours des officiels nippons qui insistaient sur l'amitié traditionnelle unissant les deux pays et leur rôle comme grandes nations indépendantes en Asie, Phibul Songkhram répondit de façon plus mesurée puisqu'il parla « *non seulement de renforcer les liens d'amitié existant si heureusement entre les deux nations, mais de fortifier la paix entre toutes les nations* ». Au même moment, il fit savoir la teneur amicale d'un télégramme envoyé à Tchang Kai Chek. Les Japonais partirent déçus. Ces deux puissances asiatiques étaient les principaux foyers d'insécurité en Asie dont la Thaïlande voulait se tenir éloignée le plus possible.

Le climat de montée des tensions vers une guerre générale explique davantage que les motifs idéologiques les décisions prises par la Thaïlande pour assurer sa sécurité, limiter ses risques dans une guerre d'importance et, pourquoi pas, maximiser ses gains. Certes, il était facile de présenter ses voisins comme des menaces, d'accentuer la propagande nationaliste ; mais négocier les rives du Mékong et participer à une guerre majeure était deux projets bien différents. Sa crainte principale restait l'isolement face à une puissance hégémonique en Asie du Sud, fusse le Japon.

1°) La Thaïlande engagea un réarmement important, mais d'essence plutôt défensive. La marine visait à contrôler le golfe du Siam, sans valeur stratégique sauf pour défendre l'accès à Bangkok ; l'armée de terre ne disposait pas d'un armement et d'une logistique suffisante pour combattre ailleurs que sur les pourtours du pays. Seule l'aviation, d'origine américaine, était moderne, mais la Thaïlande ne disposait pas de la base industrielle pour l'entretenir seule.

2°) Elle continua de négocier avec la France et la Grande-Bretagne qui, comme en 1926, peineront à s'accorder. En 1937, le traité franco-siamois fut reconduit. Il annulait les traités précédents, les clauses juridiques résiduelles et conservait les conventions sur l'Indochine et le Mékong. Mais les projets d'aménagement du fleuve, de liaison avec Bangkok ou d'assistance technique française ne furent pas conduits, comme précédemment. La France, qui réalisa qu'elle ne pouvait défendre l'Indochine que par la coopération régionale, devient désireuse d'un pacte de non-agression négocié en commun avec l'Angleterre. En même temps, elle désirait, pour des raisons de prestige que la Thaïlande prit l'initiative d'un tel

pacte. Il ne fut signé que le 12 juin 1940, dépassé par les événements avant d'être ratifié.

Entre temps, la Thaïlande n'hésitait pas à faire monter les enjeux pour tenter d'obtenir le maximum de sa nouvelle position de force diplomatique. En 1939, elle réactiva son contentieux sur les rives du Mékong. Le 22 juin 1940, dix jours après la signature du pacte, un article du journal *Thai Mai* fit même ce curieux raisonnement : la défaite française signant son déclin, il serait « chevaleresque » de sa part qu'elle cédât à la Thaïlande les territoires « thai » sous sa domination, lui évitant un conflit avec le Japon.

3°) On pourrait comprendre ce dernier argument ainsi : ce qui éviterait une forte présence japonaise en Indochine. Les premières négociations à ce sujet furent sans doute interprétées par les Thaïlandais comme le prélude à l'abandon de la souveraineté française en Indochine. Après l'attaque brusquée sur Langson le 25 septembre, l'amiral Decoux ne parvenant pas à limiter la pénétration japonaise au nord de la rivière Rouge, on comprit à Bangkok qu'une deuxième phase se préparait qui mènerait les troupes japonaises plus au sud, donc à portée de la Thaïlande. Le Cambodge gardait son rôle de périmètre à neutraliser à tout prix : le vide potentiel laissé par les Français devait être comblé le moins possible par les Japonais.

Bangkok tenta d'abord de faire céder la France en lui présentant le 30 septembre des exigences qui reconstitueraient son glacis protecteur : partage du Mékong, négociations au Cambodge et au Laos. Elle jugeait la situation en Indochine « anormale ». Le refus provoqua la courte guerre franco-siamoise de décembre 1940-janvier 1941. Vainqueurs sur terre mais battus sur mer à Koh-Chang, les Thaïlandais se virent imposer la médiation japonaise qui leur accorda les trois provinces cambodgiennes de Battambang, Sien Réap et Sissophon et un réajustement sur le Mékong.

La Thaïlande n'opérait pas en coordination avec le Japon dans l'affaire indochinoise. On peut même noter que la médiation anglo-saxonne fut envisagée, allant jusqu'à évoquer une présence anglaise en Malaisie et dans les États Shans en échange de l'occupation des provinces cambodgiennes. Jusqu'à l'été, la Thaïlande signala qu'elle ne pourrait pas résister aux exigences économiques du Japon (un crédit d'achat sur les productions thaïlandaise) sans une aide anglo-saxonne. Faute de celle-ci, elle entrerait dans la sphère de co-prospérité.

Les rapports du Siam avec la France furent marqués par une contradiction. Pour trouver son identité de nation moderne, la Thaïlande devait trouver ses limites territoriales, ce qui lui fut imposé en 1893. Pourtant, une fois le processus de formation d'un État-nation engagé, l'occasion fut perdue d'entretenir des relations de confiance d'État à État. La faiblesse économique de la Thaïlande et les jeux de pouvoir du gouvernement royal laissaient à la France les initiatives fortes, mais les luttes d'influence avec l'Angleterre, les divergences de vues entre Hanoi et Paris firent perdre un temps précieux. Le Siam ne put que constater l'échec de la communauté internationale à favoriser des conditions de paix et de prospérité profitables à un état tel que lui. À partir de 1932, faute d'alliés capables d'assurer une politique d'équilibre dans l'Asie qui s'enflammait, la Thaïlande redonna priorité à sa politique de sécurité. La France pouvait être un partenaire parmi d'autres de ce jeu, avec la Grande-Bretagne, le Japon et les États-Unis. Mais on manqua d'initiatives qui auraient créé un climat de confiance et des intérêts communs. Le partenaire potentiel se mua en cible à partir du moment où son état de faiblesse ne lui permettait même plus de tenir ses possessions contre un rival qui apparaissait capable d'entraîner la Thaïlande dans un conflit d'un tout autre enjeu. Moins que l'opportunité d'une revanche, l'agression finale de l'Indochine était sa réponse à cette impossibilité de fait, à cette date, pour quiconque de s'opposer à l'avance japonaise. La rupture du statu quo l'obligeait à chercher des compensations et une forme de glacis protecteur. Alors que les Japonais occupaient les bases en Cochinchine qui devaient leur servir de tremplin pour l'assaut de Singapour, la Thaïlande réussissait à n'être qu'un allié « économique » du Japon, tout en ne rompant que formellement avec les puissances anglo-saxonnes : leur belligérance ne fut jamais suivie d'effets. S'étant glissée dans la guerre sans qu'on la remarque, elle en sortira tout aussi discrètement.

D. G.